AR PREFECTURE
016-200054047-20190923-2019_09_23_11-DE
Reçu le 30/09/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Excusés-Absents : 09
Délégations : 05

Date de Convocation:
16 septembre 2019

Date d'affichage :
16 septembre 2019

Le vingt-trois septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du lundi 16 septembre 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, M. DEMONT Jean-Michel, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. GOWLAND James, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine

Délégations : M. PONTCHARRAUD Michel à M. GAULTIER Emmanuel, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, M. GOWLAND James à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme VICTOR Nathalie à Mme VILLEDARY Véronique, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

Monsieur Demont arrive et prend part au vote à partir de la délibération numéro 9

2019/09/23
N°11

11 - Urbanisme – Convention relative à l'aménagement de la RD 952, avenue de la libération

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de l'Avenue de la Libération, il est nécessaire de passer une convention avec le Département relative à l'aménagement de sécurité de la RD 952 entre les PR 3+0900 à 4+0874 et à l'aménagement de plateaux surélevés.

Cette convention, annexée à la délibération, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la convention de voirie avec le Département relative à l'aménagement de sécurité sur la RD952 entre les PR 3+0900 à 4+0874 et à l'aménagement de plateaux surélevés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 septembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens